

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 2 octobre à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN (P. M. MAUGER), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Christophe NOURRY (P. M. BÖRNER)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A UNE DEMISSION et MODIFICATION DE LA CDSP - Modification de la composition de commissions communales / CDSP

DEL20231002_01B

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Le Maire

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, par lettre en date 20 septembre 2023, reçue en mairie le même jour, Madame Fabienne LHONNEUR, conseillère de la majorité déléguée aux fêtes et cérémonies, a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale à Monsieur le Maire, qui en a informé Monsieur le Préfet.

L'article L270 du code électoral impose que cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant sur la liste, en l'occurrence ici la liste majoritaire « NOTRE PARTI C'EST NOTRE VILLE ».

Par ailleurs, la démission de Mme LHONNEUR, qui était membre suppléant de la Commission de délégation de service public (CDSP), implique réglementairement son remplacement automatique par le suivant sur la même liste établie au 2/06/2020 :

	Liste 1	Liste 3
rang	Rassembleur Ouistreham	Notre parti c'est notre ville
1	R. CHAUVOIS	R. PUJOL
2	JY. MESLÉ	P. BESOMBES
3	Pat. CHRETIEN	S. POLEYN
4	P. SEGAUD CASTEX	S. MIRALLES
5		B. PINON
6		T. TOLOS
7		J. CLEMENT-LEFRANÇOIS
8		F. LHONNEUR
9		C. GSELL
10		F. PELLERIN

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ **PREND ACTE** que la démission de Mme LHONNEUR a pour effet de modifier mécaniquement et immédiatement la composition de la CDSP, qui se compose désormais comme suit :

CDSP		
Président : l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant		
titulaires	suppléants	liste
R. PUJOL	T. TOLOS	3
S. POLEYN	J. CLEMENT-LEFRANÇOIS	3
S. MIRALLES	C. GSELL	3
B. PINON	F. PELLERIN	3
R. CHAUVOIS	JY. MESLÉ	1

(Cette délibération porte modification de la délibération n° DEL20200602_03A3 modifiée au 13/06/2022).

- ➔ **DECIDE** de procéder au remplacement de Mme LHONNEUR par Mme VILLEY DESMESERETS dans la commission de finances.

Pour rappel, Mme LHONNEUR était élue dans les commissions suivantes :

- ✓ Finances
- ✓ Vie locale (mais elle était membre de droit : son remplaçant sera désigné du fait de ses délégations)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le